

REGLEMENT INFORMATIONS GROUPE INFORMATIONS MUSICIENS

REGLEMENT INTERIEUR DES STUDIOS DE REPETITION DU VIP

1 Préambule

Les Escales est une association loi 1901, avec une délégation de service public de la Communauté d'agglomération de la CARENE pour la gestion du VIP.

Le VIP développe 3 axes :

Diffusion d'artistes Accompagnement d'artistes Action culturelle

Afin d'accompagner au mieux les artistes, le VIP dispose de 3 (+1) studios de répétition, d'un parc de matériels professionnels et de personnel qualifié pour leur gestion et pour accompagner les groupes de musique dans leur pratique musicale.

(+1) : La Scène du Vip peut accueillir les répétitions sur les temps disponibles hors concerts, résidences et maintenance

2 Identification des locaux

L'association **Les Escales** loue 3+1 studios de répétition situés dans l'alvéole 13 de la base sous-marine Boulevard de la Légion d'Honneur à Saint-Nazaire.

3 Destination et utilisation des salles

Les studios de répétition du **VIP** sont destinés à la pratique individuelle ou collective des musiques actuelles. Les 3 +1 studios sont exclusivement destinés à la répétition. En aucun cas un individu ne peut louer un studio pour y donner des cours de musique, organiser un concert, faire des réunions ou pratiquer une autre activité que de la musique.

A Conditions d'accès aux studios de répétition

TOUTE PERSONNE QUI ACCEDE AUX STUDIOS DE REPETITION DU VIP DOIT ETRE INSCRITE. L'INSCRIPTION AUX STUDIOS DE REPETITION COMPREND L'ADHESION A L'ASSOCIATION LES ESCALES DONNANT ACCES AU TARIF ABONNE POUR LES CONCERTS DU VIP ET AU FESTIVAL LES ESCALES.

L'INSCRIPTION SE FAIT AUPRES DES ANIMATEURS DES STUDIOS, ELLE EST VALABLE SUR UNE ANNEE CIVILE.

Adhésion : 8€

En étant adhérant à l'association Les Escales :

Le musicien est couvert par une assurance dans le cadre de son activité dans les studios de répétition.

En signant le présent document, le musicien atteste qu'il s'est engagé à assurer son matériel et qu'il abandonne tout recours auprès de l'association Les Escales en cas de vol ou de détérioration de son propre matériel.

Le musicien est membre de l'association, il peut participer à l'Assemblée Générale, et se présenter pour être élu au Conseil d'Administration de l'association.

B Conditions de réservation

Pour réserver un créneau de répétition le ou les musiciens doivent être inscrits auprès des studios de répétition (adhésion de 8ε), avoir signé le contrat de location des studios de répétition, et avoir fourni un chèque de caution d'un montant de 150ε . Le contrat de location se fait auprès des animateurs des studios de répétition.

Les réservations sont à faire auprès des animateurs des studios par téléphone, mail ou directement à l'accueil des studios.

Les Studios sont OUVERTS A TOUS du lundi au samedi

- > quel que soit votre niveau de pratique
- > quel que soit votre âge
- > quel que soit l'esthétique musicale
- > quel que soit votre formation : solo, duo, groupe... (de 1 à 19)

Lundi	Sur Projet	18h - 21h	21h - 00h
Mardi		18h - 21h	21h - 00h
Mercredi	14h - 18h	18h - 21h	21h - 00h
Jeudi		18h - 21h	21h - 00h
Vendredi	15h - 18h	18h - 21h	21h - 00h
Samedi	14h - 17h	17h - 20h	
Dimanche	Sur Projet		

Il y a 3 types de réservation :

PONCTUEL:

- Tout groupe inscrit aux studios de répétition peut réserver un créneau de répétition.
- En cas d'annulation, il vous est demandé de prévenir au moins 24h en avance. Dans le cas contraire, le paiement vous sera réclamé.

Prestations:

Accompagnement à la répétition Gestion du niveau sonore

Mensuel:

- Tout groupe inscrit aux studios de répétition peut réserver un créneau de répétition hebdomadaire ou en quinzaine, sur une période d'un mois.
- Dans ce cas, les répétitions seront payées en avance.
- En cas d'annulation, il vous est demandé de prévenir au moins 24h en avance. Votre créneau pourra alors être décalé sur un créneau disponible. Dans le cas contraire, votre répétition sera comptée et perdue.

Prestations:

Accompagnement à la répétition Arrangements Gestion du niveau sonore Accès gratuit à l'enregistrement en multipiste

Par achat de Bloc d'Heures:

- Tout groupe inscrit aux studios de répétition peut réserver un créneau de répétition hebdomadaire ou en quinzaine, sur une période d'un mois.
- Dans ce cas, les répétitions seront payées en avance.
- En cas d'annulation, il vous est demandé de prévenir au moins 24h en avance. Votre créneau pourra alors être décalé sur un créneau disponible. Dans le cas contraire, votre répétition sera comptée et perdue.

Prestations:

Accompagnement à la répétition
Arrangements
Gestion du niveau sonore
Préparation de concert
Accès gratuit à l'enregistrement en multipistes
Accès gratuit à l'enregistrement pour un travail de pré-production

En cas d'annulation le groupe doit prévenir les animateurs des studios 24h avant la répétition réservée, les répétitions annulées seront déplacées mais ne pourront pas être remboursées.

C Conditions d'accueil

- Les groupes doivent se présenter à l'accueil des studios de répétition à leur arrivée. Un animateur des studios leur attribuera un studio pour répéter, leur mettra le matériel et back line à disposition et leur ouvrira le studio de répétition.
- A leur départ, les groupes devront rendre à la régie des studios de répétition le matériel et back line, et prévenir l'animateur pour que celui-ci vienne fermer le studio.
- Le matériel déplacé devra être remis à sa place d'origine.

D Matériel

Chaque studio est équipé d'une sono comprenant une table de mixage, un ampli, des enceintes et des câbles reliant chacun des éléments. Nous mettons également à disposition micro, pinces et pieds de micro, câbles xlr et enregistreur numérique (carte mini sd non fourni)

Matériel disponible à la location:

Baffles Guitare : 3 Orange 4x12 CR Pro412

3 Marshall 4x12 1960 Vintage

1 Mesa 4x12FB

Baffles Basse: 2 Ampeg 4x10 Classic Serie SVT 410

1 Ashdown 4x10 ABM 410h EVOIV

Ampli Guitare: 1 Marshall JTM 45

1 Marshall DSL 15H
1 Mesa Rectifier
1 Orange AD 30

1 Orange Tiny Terror
1 Orange Jim Root Terror
1 Combo Fender Twin

1 Combo Line 6

Ampli Basse: 2 Ampeg SVT 3 Pro

1 Ampeg SVT CL Heritage
1 Combo Ashdown T15 MAG180

1 Ashdown MAG 300

Clavier: 1 Nord Lead 4

1 Nord Stage 1 Micro Korg

Batterie: 2 Yamaha Custom Stage (22' 10' 12' 16' 14')

1 Yamaha Custom Stage (20' 10' 12' 14' 14')

Nous fournissons uniquement le matériel listé ci-dessus : les médiators, baguettes, jacks et autre sorte de câbles ne sont pas fournis.

E Tarification

Location Studio

	Tarif horaire	Bloc 40 heures	Bloc 80 heures	Bloc 120 heures
Solo/Duo	3,00 €	96€ (2,4€/h)	160€ (2€/h)	216€ (1,80€/h)
Groupe (3 et +)	4,00 €	128€ (3,2€/h)	208€ (2,6€/h)	276€ (2,30€/h)

Location Backline

Tarif Horaire	Bloc 40 heures	Bloc 80 heures	Bloc 120 heures
1,00 €	32€ (soit 0,8€/h)	56€ (soit 0,70€/h)	78€ (soit 0,65€/h)

La location avec achat de bloc d'heures est valabe une année (de date à date)

Atelier: 5€

Ce sont des temps particuliers que nous proposons deux fois par trimestre avec des intervenants extérieurs. Ils mettent en avant la découverte, l'experimentation et la pratique.

INSCRIPTION STUDIO : $8 \in (2 \in adhésion association Les Escales, 6 \in carte abonnée concert Vip)$

ENREGISTREMENT MULTIPISTES REPETITION: 20€ (+ la location du studio)

ENREGISTREMENT PRE PRODUCTION: 80€/jour (+ la location du studio)

F Hygiene et sécurité

- Les studios sont loués propres et en bon état, ils doivent être rendus à l'identique.
- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des studios de répétition.
- Vos bouteilles en verres devront être jetées dans le conteneur prévu, à l'extérieur du Vip.
- La loi ne vous interdit pas de jouer à des niveaux sonores élevés et dangereux pour votre santé, cependant les animateurs des studios peuvent intervenir et vous imposer de baisser le volume sonore en cas d'utilisation non conforme du matériel mis à disposition.
- Pour votre sécurité auditive nous vous rappelons que vous pouvez demander conseil auprès des animateurs pour améliorer votre confort en répétition, travailler votre son, et que des protections auditives sont à votre disposition à l'accueil des studios.
- Les musiciens doivent immédiatement prévenir les animateurs en cas d'incident ou d'accident.
- Les animaux, même domestiques, ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'établissement.
- En cas d'alarme incendie, l'évacuation doit se dérouler conformément aux plans d'évacuation affichés dans l'établissement et aux directives des animateurs des studios.

G Accompagnement

Tous les groupes -ou musicien seul- qui répètent au VIP peuvent être accompagnés dans leur pratique musicale sur simple demande auprès des animateurs. Dans la mesure des compétences de nos animateurs nous essaierons de répondre à vos besoins sur les points suivant:

- Réglage du son
- Préparer un concert
- Arrangement des morceaux
- Comment organiser sa répétition
- Comment préparer des sessions d'enregistrement en studio
- Pré production en vue d'un enregistrement

Les studios de répétition du VIP disposent d'un studio d'enregistrement. Cet outil est **exclusivement destiné à des fins pédagogiques**. Aucun enregistrement réalisé au studio d'enregistrement du VIP ne peut être utilisé à des fins de diffusion (Album, EP, communication, booking, com internet, réseaux sociaux).

ENREGISTREMENT DE REPETITION MULTIPISTES:

Protocole :

- Se fait sur un temps de répétition (3 heures)
- Une piste par instrument, sauf la batterie : 3 micros
- Enregistrement Live
- Objectif : enregistrement de travail de répétition pour avoir une écoute plus précise des arrangements, de la mise en place, de la structure des morceaux.

ENREGISTREMENT PRE PRODUCTION:

Protocole :

- Travail sur plusieurs morceaux
- Enregistrement Live ou instrument après instrument avec des prises de son qualité studio.
- Ecoute et analyse des morceaux.
- Si besoin réenregistrement des pistes à modifier
- Objectif : travail de création sur 1 ou plusieurs morceaux en vue de les préparer pour un futur enregistrement dans un studio professionnel.
- L'accès au studio pour de la pré-production artistique se fera sous réserve :
- D'un diagnostic par l'équipe pédagogique des studios.
- De la disponibilité de l'outil.

H Sanctions

- Si des dégâts sur le matériel des studios, ou l'infrastructure sont constatés suite à une répétition, le groupe concerné devra prendre en charge les réparations.
- En cas de manquement au règlement, les animateurs sont en droit d'interdire l'accès aux studios de répétition à un membre du groupe ou au groupe entier pour une répétition.
- En cas de manquement grave au règlement les faits seront relatés à la direction et au bureau de l'association qui pourra alors statuer sur une expulsion à durée déterminée ou indéterminée pour le musicien ou le groupe mis en cause.

INFOS GROUPE

Liste des Membres		
Nom	Prénom	Instrument
• NOM : • PRENOM : • ADRESSE :		
• N° DE TELEPHONE :		
• MAIL:		
CHEQUE DE CAUTION		
NOM DE L'EMETEUR :		
		_
• BANQUE :		_
NOMBRE DE MUSICIENS -		
NOMBRE DE MUSICIENS :	_	
SIGNATURE DU REPRESENTAN	T DU GROUPE SIGNATURE DU F	REPRESENTANT DE L'ASSOCIATION LES ESCALES